

2E ANNEE DE LICENCE AES

Groupe Cours n° II

Matière : Droit des obligations

Responsable de la matière : Didier Krajeski

Durée 1h30

L'usage du code civil est autorisé

Alors que la tempête faisait rage, Maxime, 17 ans, attendait le bus pour rentrer du lycée après une journée éreintante.

Voulant éviter la chute d'une branche entraînée par une forte rafale de vent, il poussa violemment la pauvre Yvette qui se trouvait à proximité de l'abri bus. Celle-ci perdit l'équilibre et tomba sur la chaussée, écrasant Milou, son adorable chien, que ses petits-enfants lui avaient offert pour ses 80 ans.

Cet accident d'une violence extrême causa la perte de son compagnon ainsi que sa liberté.

En effet, lors de cette chute, Yvette se cassa le col du fémur, ce qui la contraignit à emménager, de manière anticipée, dans une maison de retraite dont l'emplacement l'obligea à mettre fin à ses parties hebdomadaires de tarot avec ses amis.

Vous vous prononcerez sur les responsabilités à mettre en jeu en précisant la nature des préjudices indemnifiables.